

## Exercices de sciences sociales

*A. Vous êtes juriste et à partir des situations suivantes, compétez les éléments demandés et répondez aux questions.*

1. La police a capturé un violeur et assassin récidiviste qui a été reconnu formellement par une de ses victimes. Cette dernière saisit la justice.

Droit en vigueur : **Droit pénal**

Juridiction compétente : **Cour d'assises**

Juridiction d'appel : **Cour de cassation**

2. Monsieur Lampion a prêté 2000 € il y a 6 ans à son collègue et ami, J-L Ducharme. Ce dernier n'arrive pas à rembourser son ami ; or, Monsieur Lampion a besoin d'argent, il décide de saisir la justice.

Droit en vigueur : **Droit civil**

Juridiction compétente : **Justice de paix**

Juridiction d'appel : **T. civil**

3. La juridiction supérieure a tranché : Chris doit quitter sa maison qui, selon la ville de Verviers, se trouve construite illégalement sur un site historique. Or il refuse. Il saisit la justice à nouveau.

Recours possible ? **Pourvoi en cassation.**

Droit en vigueur : **Droit civil**

4. Louane a reçu un courrier qui lui stipule qu'elle n'a plus droit à ses allocations de chômage, elle décide de saisir la justice.

Droit en vigueur : **Droit social**

Juridiction compétente : **T. du travail**

Juridiction d'appel : **Cour du travail**

5. L'entreprise d'Yvonne est en faillite.

Droit en vigueur : **Droit commercial**

Juridiction compétente : **T du commerce**

Juridiction d'appel : **Cour d'appel**

*B. En tant qu'expert en sciences sociales, répondez aux questions suivantes :*

1. Monsieur Dubois a vu sa vie changer depuis le jour où il a été suspecté de viol. Il est passé le jour même aux informations et les médias ont laissé sous-entendre qu'il entretenait un réseau de pédophilie. Il s'est fait licencier. Sa femme l'a quitté deux mois après, ne supportant plus les injures, les tags sur la maison... Le juge de la jeunesse lui a interdit de voir ses

enfants. Il n'a pas encore été jugé pour l'affaire de viol. Il vous demande si l'on peut le « lyncher » moralement comme cela. Que lui répondez-vous ?

**Non-respect de la présomption d'innocence c'est à dire que toute personne est innocente tant qu'elle n'est pas déclarée coupable.**

*C. Du point de vue de la technique du droit pénal, comment nomme-t-on la personne à laquelle on reproche :*

-une contravention ? **contrevenante**

-un délit ? **prévenue**

-un crime ? **accusée**

*D. Réalisez ces mots croisés*

Horizontalement

1. victime d'une infraction qui dépose plainte auprès d'un service de police. **Plaignant**
2. son rôle est de conseiller, assister et défendre au quotidien les particuliers et les entreprises, en particulier lors des procédures judiciaires. **Avocat**
3. citoyens de 30 à 60 ans, appelés à participer à un jury **Jurés**
4. il seconde ou remplace le procureur **substitut**
5. c'est lui qui est compétent pour toutes les infractions au code de la route **juge de police**
6. lieu où sont prononcés les arrêts, au niveau des provinces et plus haut . **cour**
7. s'occupe des affaires concernant les moins de 18 ans **juge de la jeunesse**
8. il exerce le pouvoir judiciaire dans les cours et tribunaux **magistrat**
9. personne qui a vu ou entendu quelque chose et qui peut en attester **témoin**
10. il représente les intérêts de la société ; on l'appelle aussi magistrature debout **Parquet**
11. personne accusée ailleurs qu'en cour d'assises **prévenu**
12. elle est « le bras armé » de la justice, mais ne fait pas partie du pouvoir judiciaire **police**

Verticalement

1. il défend les intérêts de la société dans un procès pénal **Procureur**
13. personne qui a subi un préjudice résultant d'une infraction **victime**
14. magistrat siégeant dans une chambre civile de la cour d'appel **conseiller**
15. personne soupçonnée d'un crime, en assises **accusé**
16. lieu où sont prononcés les jugements, dans les cantons et les arrondissements **tribunal**
17. on y juge les crimes **assises**
18. nom du tribunal pénal de première instance **tribunal correctionnel**
5. c'est le juge le plus proche de la population ; il traite les affaires touchant à la vie familiale, le voisinage et le logement **juge de paix**
7. magistrat appelé à trancher les litiges sur la base des règles de droit **juge**
19. auxiliaire du juge, il est chargé tout au long du procès de garantir le respect et l'authenticité de la procédure **greffier**
20. citoyen de 30 à 60 ans qui peut remplacer un juré "assises" **suppléant**

*E. Lisez les cas et répondez aux questions*

Cas n°1 : Dans une station de sport d'hiver, Germaine, ses skis sur l'épaule, cherche son mari. Elle se tourne de gauche à droite et finit par blesser gravement Paul au visage. Celui-ci doit être rapatrié à Paris afin d'être opéré. L'accident est arrivé le premier jour de ses vacances. De plus l'opération lui a laissé une importante cicatrice sur le visage

**a) Germaine. B) La réparation du préjudice. C)Équivalent en argent : Dommages et Intérêts**

Cas n°2 :Marie fait réviser sa voiture au garage « chez Marcel » où on lui change ses quatre pneus. Hélas un mécanicien oublie de fixer correctement une des roues. Presque en sortant du garage, une roue se détache et Marie a un accident. Il n'y a pas de victime, mais sa voiture est irréparable. Ce jour-là

Marie avait un important entretien d'embauche auquel elle n'a pas pu se présenter, le poste a été attribué à un autre candidat alors que Marie avait un profil tout à fait adapté à l'emploi.

a)Le garage « Chez Marcel » b)La réparation du préjudice. c)évaluation de la valeur du véhicule et de la perte d'une chance (plus difficile).

Cas n° 3 : Lucas et Martin (18 ans chacun), veulent se venger de leur ancien lycée dont ils gardent un mauvais souvenir. Une nuit ils « taguent » les murs du bâtiment et inscrivent des insultes racistes visant des élèves. Mais une voiture de police les surprend, ils sont emmenés au poste. Le montant des frais de nettoyage est de 10 000 euros. Le lycée ainsi que les parents des élèves insultés décident de porter plainte.

a)Lucas et Martin, tous deux majeurs. b) La réparation du préjudice. C)Prise en charge des 10 000 euros de frais de nettoyage. après évaluation du préjudice moral.